

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Présents (absents excusés): Bruno LASSAUSAIE, François GEELLEN, Aurélie GHIRARDI, ~~Philippe WOLF~~, Josiane SEIGNEUR, Jean-Antoine MARTIN, Geneviève OBERGER, Pierre-François BRES, Isabelle ROUSSET, Corinne ROSELLO, Vincent DESSEIGNE, Cécile MAURIN, Franck DECRENISSE, Marc GALMICHE, Frédérique BONIN-BRESSON, Sophie WIBAUX, Céline WISNIEWSKI, Steven BUSH, Arnaud DA COSTA OLIVEIRA, ~~Julie CARRÉ~~, ~~Mathieu BAZIN~~, Louis CROSNIER, Marion MOIROUX

Absents excusés (pouvoirs): Philippe WOLF ayant donné pouvoir à Bruno LASSAUSAIE, Jean-Antoine MARTIN ayant donné pouvoir à Josiane SEIGNEUR, Julie CARRÉ ayant donné pouvoir à Geneviève OBERGER

Secrétaire de séance : Céline WISNIEWSKI

Convocation adressée le 29 mai 2026

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les membres du conseil municipal de la commune de Chasselay, s'est réuni à la mairie, le **vendredi 5 juin 2026 à 17h30**

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture de Lyon.

Après avoir constaté le quorum, le bureau de vote est constitué. Il est composé du Maire, des 2 plus jeunes et des 2 plus âgés conseiller municipaux présents.

Ainsi, il est procédé aux élections des délégués et des suppléants.

I. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSTITUER LE COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Mesdames, Messieurs,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu la liste déposée par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Liste Chasselay Sénatoriales 2026 (Titulaires : Bruno LASSAUSAIE, Aurélie GHIRARDI, François GEELLEN, Josiane SEIGNEUR, Philippe WOLF, Geneviève OBERGER, Jean-Antoine MARTIN et Suppléants : Céline WISNIEWSKI, Mathieu BAZIN, Julie CARRE, Louis CROSNIER)

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Chasselay sera le suivant :

- 7 délégués à élire
- 4 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin

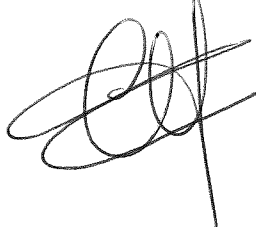
Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Liste Chasselay Sénatoriales 2026	7	4

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

A l'issue du scrutin, le Maire ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal.

Séance close à 18h00

M. Céline WISNIEWSKI
Secrétaire de séance



M. Bruno LASSAUSAIE
Maire



Rappel : le PV est publié sur le site de la commune, et un exemplaire papier est consultable en mairie dans la semaine qui suit son adoption.

La liste des délibérations adoptées en séance est, quant à elle, affichée et mise en ligne sur le site de la mairie dans la semaine qui suit la séance du conseil municipal à laquelle elles sont votées.